

RÉUNION DU 4 AVRIL 2025

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs PARROT, CHAPUT et DUBRANLE, adjoints au Maire, Mmes PATURAUD et HUBERSON, Mrs AUPETIT, AUCHARLES, BATISE, DAUPHIN.

Étaient excusés : Françoise CLAVAUD, Michel LAFORET, Franck CHAPUT et Jean-Pierre DESMAISON. Jean-Pierre DESMAISON a donné pouvoir à Gérard CHAPUT

➤ INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Néant

➤ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DU RECEVEUR ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Ces approbations se font sous la présidence du doyen de l'assemblée. Il ressort de l'exercice 2024 les réalisations rigoureusement identiques des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Commune :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 923.620,24 €

Recettes réalisées : 1.038.751,92 €

soit un résultat de l'exercice de 115.131,68 € et un résultat cumulé de 685.591,13 €.

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 482.265,18 €

Recettes réalisées : 452.861,20 €

soit un résultat de l'exercice de -29.403,98 € et un solde d'exécution cumulé de - 115.819,13 € (non compris les restes à réaliser des recettes et des dépenses).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Le Maire ne participe pas au vote.

Service des eaux :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 127.653,76 €

Recettes réalisées : 181.126,05 €

soit un résultat de l'exercice de 53.472,29 € et un résultat d'exercice cumulé de 384.154,50 €.

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 76.793,17 €

Recettes réalisées : 48.585,17 €

soit un résultat de l'exercice de -28.208,00 € et un résultat d'exercice cumulé de 93.520,59 € (non compris les restes à réaliser des recettes et des dépenses).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Le Maire ne participe pas au vote.

Lotissement « Les Peupliers » :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 21.786,44 €

Recettes réalisées : 21.786,44 €

soit un résultat de l'exercice de 0,00 € et un résultat d'exercice cumulé de 0,00 €.

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 21.786,44 €

Recettes réalisées : 21.786,44 €

soit un résultat de l'exercice de 0,00 € et un résultat d'exercice cumulé de - 21.786,44 €.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Le Maire ne participe pas au vote.

➤ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Commune

Il est affecté au budget primitif 2025 la somme de 196.227,60 € au compte 1068 (y compris les restes à réaliser d'un montant de - 80.408,47 €) et la somme de 489.363,53 € au compte 110, report à nouveau solde créditeur (compte budgétaire 002 : excédent de fonctionnement reporté), soit un total de 685.591,13 €.

Service de l'eau

Il est affecté au budget primitif 2025 la somme de 43.897,76 € au compte 1068 et la somme de 340.256,74 € au compte 110, report à nouveau solde créditeur (compte budgétaire 002 : excédent de fonctionnement reporté).

Lotissement « Les Peupliers »

Aucune affectation de résultat n'est à effectuer car le résultat de la section de fonctionnement ne le permet pas.

➤ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Commune

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement à 1.471.950,00 €.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section d'investissement à 1.479.295,00 €, soit un total de 2.951.245,00 €.

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

Elles concernent les opérations financières (dont le remboursement du capital des emprunts), et entre autres : grosses réparations sur les voies communales, travaux de sécurisation à l'entrée du bourg par la RD70, construction d'une pharmacie avec cabine de téléconsultation médicale, participation aux frais de construction de logements locatifs de Creusalis, rénovation des noues sur le bâtiment de la mairie, acquisition de panneaux de signalisation, fournitures de voirie, acquisition de matériel divers, chauffage de l'église et travaux visant à la réalisation d'économies d'énergie sur le bâtiment de la salle polyvalente (changement de portes, fenêtres et isolations des murs extérieurs et plafonds). Les programmes d'investissement sont financés par les recettes des opérations financières pour 554.438,64 €, les opérations d'ordres pour 48.476,00 €, différentes subventions pour 458.716,36 €, le prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 417.664,00 € Le budget est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7,50 % pour la section de fonctionnement ainsi que pour celle d'investissement.

Eau - Assainissement

La section d'exploitation du Budget Primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 519.294,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 575.470,00 €. Dans cette section sont inscrits, entre autres, le remboursement du capital des emprunts, le changement de tuyauterie à la station de Glatignat et à celle du Rossignol, le schéma directeur du réseau d'eau potable et la télérelève des compteurs, le renouvellement du matériel pour la télégestion du réseau d'eau et d'autres petits travaux. Le budget primitif représente un total général de 575.470,00 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Lotissement « Les Peupliers »

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 38.911,00 € et la section d'investissement à 33.901,00 €, soit un total de 72.812,00 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7,50 % pour la section de fonctionnement ainsi que pour celle d'investissement.

➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire indique que les propositions budgétaires ont été établies à partir des taux d'imposition de l'année 2024 et propose de les reconduire sans augmentation pour l'année 2025 : accord unanime du conseil municipal pour appliquer un taux de 37,09 % pour la Taxe Foncière sur le bâti, de 68,98 % pour la Taxe Foncière sur le non bâti et de 13,59 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

➤ ÉCOLE : RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire de Saint Germain Beaupré et Messieurs les Maires de Vareilles et de Bazelat ont accepté de verser à notre commune une participation financière pour l'année scolaire 2023-2024 de 480 € par enfant scolarisé dans notre école et domicilié sur l'une des 3 communes énoncées cidessus.

➤ CONSTRUCTION DE LA PHARMACIE : SOUSTRAITANCE POUR LE LOT 5

Monsieur le Maire indique que l'attributaire du lot 5 a fait connaître la nécessité d'une sous-traitance pour la fourniture et la pose d'enseignes lumineuses ; le devis présenté par la société Limoges Enseigne – Néon Centre de Boisseuil (87220) s'élève à 8.104,73 € HT (TVA autoliquidation Régime de la sous-traitance). Accord unanime du conseil municipal ; aucun changement sur le montant initial du marché.

➤ SCHÉMA DIRECTEUR POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONSULTATION À VENIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité réglementaire pour notre commune de réaliser très rapidement d'une part son schéma directeur d'adduction de l'eau potable (ce dernier permettra une meilleure connaissance et une meilleure gestion du réseau d'eau potable de la commune) et d'autre part un état des lieux structurel et fonctionnel du système d'assainissement collectif avec mise en place d'un programme d'action pluriannuel (ce dernier permettra une meilleure connaissance et une meilleure gestion de notre réseau d'assainissement collectif). Afin de retenir le bureau d'études pour ces deux missions, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès de

plusieurs entreprises selon un cahier des charges établi par les services du Département. Le coût estimé est de 40.000 € HT par étude avec une subvention possible de 75%.

➤ **RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : DOSSIER À DÉPOSER**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter, au titre des amendes de police 2024, les travaux relatifs à la mise en place de 3 écluses sur la « Route de La Chaume » - RD70 – agglomération d'Azéables – afin de limiter la vitesse excessive des automobilistes sur cette portion de route.

➤ **CDG23 : SIGNATURE DE LA CONVENTION SUR L'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

- Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) : le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les termes de la convention présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse (CDG23). Ainsi, les agents de la commune pourront, si besoin, bénéficier des prestations suivantes : aide à l'orientation professionnelle, appui à la mobilité et accompagnement à la recherche d'un emploi. Le coût de ces prestations est respectivement de 60 €, 540 € et 150 € par agent. L'adhésion est gratuite ainsi que l'entretien portant sur le diagnostic préalable.

- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) : le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter les services du Centre de Gestion de la fonction publique de la Creuse pour la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels. Coût de cette prestation : 120 € / demi-journée.

➤ **DÉLAISSÉ DE VOIRIE AU VILLAGE DE LA CHAUME : DEMANDE D'ACQUISITION**

La demande présentée soulève quelques interrogations ; elle est donc ajournée. Une rencontre avec le demandeur est à prévoir.

➤ **CHAUDIÈRES À GAZ DES LOGEMENTS COMMUNAUX SIS AU VILLAGE DE JEUX : CONTRAT D'ENTRETIEN**

L'entretien des chaudières à gaz sera confié, pour l'année 2025, à l'entreprise DESCHAMPS de Guéret, société donnant entière satisfaction.

➤ **RÉFORME DE L'APOSTILLE : DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS**

Monsieur le Maire indique que la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1er mai 2025 et le 1er septembre 2025. Cette obligation ne vise que les communes de plus de 3.500 habitants, néanmoins, notre commune pouvant être concernée également, il est préférable de contribuer à l'alimentation de la base nationale de données des notaires. A ce titre, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur le Maire en tant que référent qui aura pour mission de coordonner la mise en place de ces nouvelles procédures.

➤ **CHIEN DE PREMIÈRE CATÉGORIE RECUEILLI PAR LA COMMUNE : FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une plainte a été déposée par notre commune auprès des services de la gendarmerie de La Souterraine pour abandon d'un chien de première catégorie par une administrée lors de son déménagement du logement qu'elle occupait au village des Genêts – commune d'Azéables. Depuis cet abandon notre commune assure la garde de cet animal et depuis sa présence au sein des locaux techniques, les vols de

matériel et de carburant ont cessé. Devant ce constat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de garder cet animal et d'engager les démarches administratives nécessaires à sa détention. Par ailleurs, il est décidé de motoriser l'ouverture et la fermeture du portail d'entrée des locaux techniques.

➤ **ABONNÉ À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : FACTURES ÉMISES À TORT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réclamation d'un administré du bourg portant sur les factures émises au titre de l'assainissement collectif depuis 2022. Cette personne nous a fait part que le bien immobilier qu'elle possède Rue Grande – commune d'Azéables – n'est pas raccordable au réseau d'assainissement collectif en l'état ; propos vérifiés et confirmés par nos services techniques. Les factures (abonnement et consommation) émises au titre de l'assainissement collectif seront donc annulées par nos services.

➤ **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Les demandes de subventions présentées par « Lire en Creuse », « Association Nos enfants du Nord Limousin », « France Adot 23 » et « Association des Conciliateurs de justice du Limousin » sont rejetées. En effet, il est rappelé que les subventions sont principalement accordées aux associations locales qui œuvrent pour la commune et aux établissements scolaires.

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

Les affaires diverses sont consacrées à la participation positive de notre commune à la pétition pour la jeune louve en sursis sur le plateau de Millevaches, à l'avis favorable des élus pour la réparation et non la suppression du candélabre endommagé « Quartier de l'Hôpital », au rassemblement pour le « train de la colère » pour la défense de la ligne POLT. Aucune suite n'est donnée à la demande de motion pour le maintien et le développement des RASED.